



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

22 septembre 2023

Communiqué CFDT - Réforme des greffes : 3^{ème} réunion de négociations

Ce que la CFDT revendique de manière constante :

Une revalorisation indemnitaire et de véritables chances d'avancement pour les **adjoints administratifs** (en greffiers ou en SA) et les **secrétaires administratifs** en attachés. La CFDT a été la seule organisation syndicale à demander au Secrétariat Général un plan de requalification de SA en attachés.

La catégorie A pour tous les **greffiers** en reconnaissance des tâches exercées.

La reconnaissance des **DSGJ** comme un corps de direction devant les amener au A+

Ce qui est en cours dans ces négociations :

Les négociations concernant la filière administrative (adjoints administratifs, secrétaires administratifs et directeurs des services de greffe) auront lieu en octobre.

Pour les corps communs :

La CFDT a réaffirmé ses demandes relatives aux corps communs la semaine dernière dans un courrier à la secrétaire générale et un autre au DSJ.

La CFDT défendra tous nos collègues : les adjoints et secrétaires administratifs. Car au quotidien, c'est ensemble que nous faisons fonctionner la justice.

Pour les DSGJ :

La CFDT a demandé un engagement immédiat de la DSJ avec une **enveloppe indiciaire** au prorata de celle obtenue pour les greffiers.

Nous demandons également que soit actée l'ouverture de discussions pour les amener à être reconnus comme un **corps de direction**.

Pour les greffiers :

La DSJ a proposé :

- ⇒ Une revalorisation des 2 grades en B.
- ⇒ 1 corps de "débouché" en A type (3 grades) c'est-à-dire sur les **grilles équivalentes aux attachés** ;
- ⇒ Le passage de 3000 greffiers dans ce corps de greffier **A type** en 3 ans.

Ce gain indiciaire est timide et inférieur au geste attendu, il déçoit les attentes exprimées.

Cette enveloppe est présentée par la DSJ comme définitive.

Aussi, **la CFDT** a demandé d'agir sur **le déroulé de carrière**.

Il doit être plus rapide grâce à un avancement d'échelons plus court pour atteindre l'indice sommital dans le même temps qu'un petit A

Si ce nombre de points ne peut plus augmenter alors il faut les avoir plus rapidement !

Voici en tableaux nos propositions :

Durée des échelons du grade de greffier

Echelon	Durée actuelle	Durée demandée par la CFDT
1	2 ans	1 an
2	2 ans	1 an
3	2 ans	1 an
4	2 ans	1 an
5	2 ans	2 ans
6	2 ans	2 ans
7	2 ans	2 ans
8	3 ans	3 ans
9	3 ans	3 ans
10	3 ans	3 ans
11	3 ans	3 ans
12	4 ans	3 ans
13	-	-
Durée dans le grade	30	25

Durée des échelons du grade de greffier principal

Echelon	Durée actuelle	Durée demandée par la CFDT
1	1 an	1 an
2	2 ans	1 an
3	2 ans	1 an
4	2 ans	1 an
5	2 ans	2 ans
6	3 ans	2 ans
7	3 ans	2 ans
8	3 ans	2 ans
9	3 ans	2 ans
10	3 ans	3 ans
11	-	3 ans
Ech spécial	-	-
Durée dans le grade	24	20

Concernant la volumétrie, l'annonce d'un corps de 3000 greffiers en A sur 3 ans ne peut être qu'un minimum pour **la CFDT** vu la composition actuelle du corps des greffiers (257 greffiers fonctionnels et 2.522 greffiers principaux).

Ça ne peut être que le point de départ puisque **la CFDT revendique le passage de tous les greffiers en A**.

Ce nombre doit augmenter et la progression vers le A doit être accélérée.

Et pour que le corps de greffier A type soit une **véritable perspective de carrière** pour les greffiers, la CFDT a demandé que ce corps ne soit pas contingenté. Le DSJ nous a confirmé que ce corps ne serait pas contingenté.

Pour **avoir un déroulé de carrière réel en A**, le passage du greffier à la catégorie A **doit être accessible tôt dans la carrière**.

La proposition de ce jour de la DSJ est à 6 ans. La CFDT veillera dans la suite des discussions, à ce que cette possibilité soit réelle.

La CFDT tient à valoriser l'expérience et l'examen professionnel de nos collègues **principaux**.

La CFDT demande donc pour eux **un accès au 2eme grade du A-type**. La DSJ n'a pas répondu sur ce point.

Les questions encore à voir sur le A juridictionnel :

La localisation et la mobilité sont des questions essentielles. Chercher une localisation fine des postes dans chaque juridiction serait un désastre au risque de bloquer les mouvements.

Le A doit être accessible dans toutes les juridictions, quelle que soit leur taille, et pas uniquement avec quelques postes à la marge.

Un greffier A ne doit pas se voir opposer de limitation en termes de mobilité. Les greffiers ne peuvent être scindés au travers des campagnes de mobilité.

C'est pourquoi le greffier A « juridictionnel » doit ensuite être conservé à titre individuel.

C'est la demande que portera la CFDT dans la suite des négociations.

Ce qui n'est pas ou plus dans ces négociations d'après le cadre fixé par l'administration :

Le A pour tous : il a été refusé d'entrée par la fonction publique et le ministère. Mais nous continuerons à le demander.

Le C en B massif (SA ou greffier) : puisque ce n'est pas possible d'après l'administration, **la CFDT** demande le renforcement de tous les dispositifs existants et une importante proportion de promotions dans leur cadre. Ils sont clairement insuffisants actuellement.

La création de la **filière technique ministérielle** (C, B et A) car elle est en cours de discussions avec le Secrétariat Général.

* * *

La reconnaissance de chacun dans ses fonctions est un combat quotidien.

Faire que nos métiers existent au sein de ce ministère, au sein de la fonction publique et dans la société **est un combat qui ne pourra pas se terminer pas avec ses négociations.**

Les négociations continuent, la CFDT ira jusqu'au bout et fera les comptes à la fin, ne rien lâcher pour obtenir le maximum !